

JADECT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 237.000 €
Siège social à COUBLEVIE (38500)
82 Chemin des Châtaigniers

982.869.083 RCS GRENOBLE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 ET RESOLUTION ADOPTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que cet exercice se solde par une perte d'un montant de TROIS MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT EUROS ET TRENTÉ CENTIMES (-3.428,30 €).

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale décide d'apurer la totalité de cette perte par un prélèvement du même montant sur le compte "autres réserves".

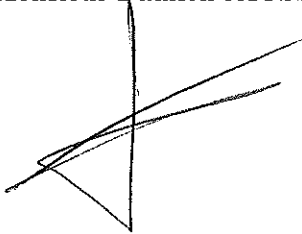
En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Gérant

Monsieur Damien JAUSSENT



JADECT

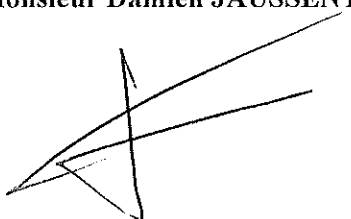
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 237.000 €
Siège social à COUBLEVIE (38500)
82 Chemin des Châtaigniers

982.869.083 RCS GRENOBLE

COMPTE AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant
Monsieur Damien JAUSSENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL JADECT		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025	Exercice N-1 clos le 31122024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218	62 400	57 200
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	62 400 57 200	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : mobilier : - immobilier :)			242	4 285 8 140	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250	64 601 55 999	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254		
	Dotations aux dépréciations			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	68 886 64 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 486) (6 939)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	3 970 82 907	
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	912 651	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	52	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(3 428) 75 265
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314 3 428	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			991		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		993		
	Investissements et souscriptions outre-mer			993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
	Zones de réstructuration de la défense (44 terdecies)			181		
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)					
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
Dont divers* { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) Déduction exceptionnelle (art 39 decies E) Déduction exceptionnelle (art 39 decies F) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) }	643 648		645 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354 3 428	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 683 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372 3 428	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- A compter de l'exercice clos le **31/12/2025**, la société applique le nouveau Plan Comptable Général conformément au règlement ANC n° 2022-06. Cette réforme vise à moderniser la présentation des états financiers et à simplifier la nomenclature comptable. Elle entraîne une révision des méthodes de comptabilisation de certaines opérations, une réduction du nombre de comptes, ainsi qu'une clarification des principes comptables. Les changements apportés n'ont pas d'impact significatif sur la situation financière ni sur le résultat de l'exercice. Les états financiers ont été établis selon les nouvelles règles, et sur les retraitements nécessaires ont été effectués afin d'assurer la comparabilité avec les exercices antérieurs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **349 357** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **66 370** euros
- un total charges de **69 799** euros
- dégage un résultat de **-3 428** euros

Annexe au Bilan

- L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

- Le chiffre d'affaires correspond à la rémunération de gérance de la filiale.

- Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

- Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avances...

- Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SARL JADECT** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations	238 000					238 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	238 000					238 000
TOTAL		238 000					238 000

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 480	12 480	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 397	2 397	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	94 136	94 136	
	Débiteurs divers	1 440	1 440	
Charges constatées d'avances	738	738		
TOTAL DES CREANCES		111 191	111 191	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 756	4 756		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 887	1 887		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 080	2 080		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	30 797	30 797		
	Autres dettes	1 000	1 000		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		40 520	40 520		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		6 038			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	2 370,0000	237 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	2 370,0000	237 000,00

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		6 877
Autres créances		6 877
<i>Int CC - CC JADECT IMMO</i>	<i>6 877</i>	

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		9 206
Emprunts et dettes financières divers <i>Int CC - CC A2B ELECTRICITE</i>	<i>1 563</i>	1 563
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>Fournisseurs - fact. non parve</i>	<i>4 756</i>	4 756
Dettes fiscales et sociales <i>Charges sociales - charges à p</i>	<i>1 887</i>	1 887
Autres dettes <i>Divers - charges à payer</i>	<i>1 000</i>	1 000